

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 à 18h30

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Frédéric Bussod qui accepte la proposition.

M. le Maire demande un moment de silence en mémoire de l'enseignant qui a perdu la vie dans un attentat terroriste pour avoir défendu la liberté d'expression en France.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 29 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE

A) DANS LE CADRE DE LA FIXATION DE DIVERS LOYERS

Loyer de l'appartement sis 2, place Jean Jaurès au 2^{ème} étage, aile sud-est d'une surface de 80 m² pour un montant mensuel de 550 € mensuel.

Loyer d'un garage sis 7 rue Pierre Morel d'une surface de 33,5m² au tarif de 66 € mensuel.

Loyer d'un garage sis 3, rue de la Concorde d'une surface de 33 m² au tarif de 66 € mensuel.

Loyer d'un garage sis 2, rue Hyacinthe Cazeaux d'une surface de 19 m² au tarif de 41 € mensuel.

Loyer d'un local commercial sis au 100, rue de la République d'une surface de 135 m² pour un montant de 595 € mensuel.

M. le Maire précise que ce compte-rendu permet à tous les conseillers d'avoir une bonne vision de tout ce qui est loué sur la commune. Plusieurs garages sont loués après avoir été rachetés par la ville en prévision à moyen terme d'un réaménagement d'espaces publics.

B) DANS LE CADRE DE LA FIXATION DES TARIFS DE DIVERS LOYERS POUR LE TENEMENT DU 129/131 RUE DE LA REPUBLIQUE

La mairie ayant acheté le tènement du 129-131 rue de la République, les loyers des locataires seront à présent perçus par la collectivité, un avenant sera adressé à chacun d'entre eux, à savoir :

- Commerce « Maison de la Presse » et appartement : SNC Vuillet pour un loyer mensuel de 1271.61 €
- Commerce « le Papagaio » : Mme Ribeiro Marina pour un loyer trimestriel de 1064.58 €
- Appartement de Mme Dupuis Bernadette pour un loyer mensuel de 332.15 €
- Appartement de Mme Benoit-Gonin Gilberte pour un loyer mensuel de 265.09 €
- Appartement de Mme Vauchez Yvette pour un loyer mensuel de 308.49 €

M. le Maire précise que certains des loyers datent de fort longtemps, ce qui explique pourquoi ils peuvent paraître peu élevés. Il remercie le travail fait par son adjoint S.Luzerne et par Me Tournier-Pichoux en charge dorénavant du service immobilier.

3. ETAT DES VENTES ET ACHATS 2019

En application de l'article 11 de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, la Commune des Hauts de Bienne doit présenter un bilan de ses cessions et acquisitions immobilières, ainsi qu'un tableau récapitulant les cessions d'immeubles. Ces documents annexés au compte administratif, doivent faire l'objet d'un débat soumis à délibération.

En 2019, la commune a réalisé les cessions suivantes :

- Le presbytère cadastré section 368 AI 67p et 68p, situé 2 place Notre-Dame vendu au Diocèse de Saint-Claude, pour un montant de 195 000 €
- Deux appartements cadastrés section 368 AI 524, situés 187 rue de la République vendus à M. Gaëtan BEY, pour un montant total de 53 000 €
- Un terrain à bâtir sis 26 avenue Louis Paget, cadastré section 368 AH 304, 305, 307 et 308 d'une superficie de 954 m² vendu à M. Akram CHOUITER pour un montant de 24 000 €
- Un appartement avec une place de stationnement sis 12 Quai Jobez à Rive Gauche vendus à M. et Mme Zakaria et Maria Magdalena OUANNOU pour un montant de 138 000 €

En 2019, la commune a réalisé les acquisitions suivantes :

- Un appartement avec jardin sis au 179 rue de la République appartenant à Mme Andrée MARIETTA-ALEINA) et M. Michel MARIETTA-ALEINA cadastré section 368 AI n° 569 d'une surface de 42 m² et 368 AI n°571 d'une surface de 69 m² pour un montant total de 35 000 €
- Deux appartements sis au 187 rue de la République à Morez, cadastrés section 368 AI n°524 (lots 2-8-30-35-45-46-47-316) appartenant à Mme Danielle ACQUISTAPACE, pour un montant de 55 000 €.
- La ville a acheté les biens suivants : 1 appartement avec jardin 170 rue République, 2 appartements au 187 rue République (vendus ci-dessus), 1 appartement au 177 rue République, 1 immeuble 167 bis rue République (ex Fidéla) pour redresser la rue adjacente, 1 appartement avec garage au 187 rue République, une parcelle de terrain sur les Teppes, rue P.Morel.

Monsieur le Maire précise que l'idée pour une partie des biens achetés est de réaménager des espaces publics en purgeant au besoin les arrière-cours et autres dépendances désuètes voire insalubres.

Le conseil n'ayant pas de question particulière, il est procédé au vote du bilan qui se fait à l'unanimité.

4. VENTE 187 RUE REPUBLIQUE

M. Philippe LELEU souhaite acquérir l'appartement du 187 rue de la République cadastré A368AI524 comportant les lots 1, 13, 16 et 17, d'une surface de 126m². Il a fait une offre au prix de 72 000€.

Le Conseil municipal valide cette proposition de vente à l'unanimité.

5. PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

La protection au titre des abords ou PDA est une servitude d'utilité publique dont le but est la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel. Réaliser des travaux en abords des monuments historiques nécessite par conséquent le dépôt d'une autorisation préalable.

Dans le cas de la commune de Hauts-de-Bienne (dont Morez fait partie depuis la fusion des communes), pour l'église, le groupe scolaire-hôtel de ville-justice de Paix et du viaduc SNCF de Morez, la législation a entraîné l'application d'un périmètre de 500 m de rayon. En accord avec la commune, l'architecte des Bâtiments de France, considérant que le périmètre initial était important, sans que des relations visuelles réciproques entre le monument et certaines zones justifient l'application d'une servitude spéciale d'aspect, a proposé la mise en place du périmètre délimité des abords pour la commune.

Le périmètre proposé sur la commune de Hauts-de-Bienne est plus réduit que le périmètre initial généré par la protection de l'église, le groupe scolaire-hôtel de ville-justice de Paix de Morez et du Viaduc SNCF de Morez. La procédure ne prévoit aucune présentation publique ni concertation préalable.

M. le maire précise que c'est pour alléger les mesures de protection. L'idée est de faire plutôt une « patatoïde » plutôt que de garder le périmètre automatique des 500 mètres.

Il n'y a pas de questions particulières.

M. le Maire rappelle que l'enquête PLUi a démarré hier pour 1 mois.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Périmètre Délimité des Abords, tel que présenté dans le documents joint.

6. EPF PORTAGE DU DOSSIER « REAMENAGEMENT ILOT HUMBERT-BRUN »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est prévu sur la commune de Hauts-De-Bienne que l'Établissement Public Foncier (EPF) intervienne pour un portage concernant l'opération intitulée « 602 : réaménagement de l'îlot Humbert-Brun », correspondant aux parcelles cadastrées 368 AI 413 - 368 AI 414 - 368 AI 416 - 368 AI 417 - 368 AI 418 - 368 AI 419 - 368 AI 420- 368 AI 421 – 368 AI 541 et 368 AI 542. Il rappelle que l'objet de cette opération est de purger les bâtiments situés en arrière-cour, de remettre aux normes les parties communes et de vendre les appartements sous forme de « plateau » à des porteurs de projet. Il s'agit d'une opération test dans le cadre de l'OPAH-RU.

L'îlot « Humbert-Brun » correspond en grande partie au tènement délimité par l'ancien magasin Ima'Jeans et la banque Populaire. 27 logements composent le tènement complet mais ils sont tous dans un état déplorable aujourd'hui. Les propriétaires actuels n'ont pas les moyens d'entretenir. Une Opération de Restauration Immobilière pourrait être posée sur l'autre partie qui n'est pas la propriété de M.Humbert-Brun mais d'une cousine qui pourrait ne pas vouloir engager de travaux sur ce dont elle a hérité.

Monsieur le Maire rappelle que l'Établissement Public Foncier du Doubs, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Le projet de portage de l'opération « réaménagement de l'îlot Humbert-Brun » sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier du Doubs – Bourgogne Franche-Comté,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la gestion et la mise en location du site avec l'EPF
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

7. BUDGET PRIMITIF 2020 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Suite à la réception d'un titre concernant une régularisation à effectuer à propos de la taxe d'aménagement, la Trésorerie nous informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative ci-dessous afin d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour le paiement :

DEPENSES		
Chapitre/ article	Libellé	Montant
23/231281	824 Aménagement terrains divers	- 1004 €
10/10226	01 Taxe aménagement	+1004 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		0 €

M. le Maire précise que le budget ne bouge pas mais fait l'objet d'une réorganisation interne.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette décision modificative.

8. PROJET « CHAPKUR » : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire représente ce dossier car il y a un changement dans son plan de financement. Il précise que ce n'est pas un dossier facile de par les rebondissements liés aux demandes des artistes. Le PNR a beaucoup travaillé sur le plan de financement et M. le Maire les en remercie car le montage de dossier avec des financements européens, est un exercice de haut vol. Il est présenté ci-dessous.

Pour mémoire, il est rappelé que c'est dans le cadre d'un programme artistique initié par le Parc naturel régional du Haut-Jura, en partenariat avec le DRAC Bourgogne-Franche-Comté, intitulée « Nature in Solidum », que la ville de Morez a souhaité s'associer à cette démarche de création artistique sur les grands enjeux écologiques auxquels le Haut-Jura fait actuellement face.

Dans le cadre d'une « Commande publique d'œuvre d'art dans l'espace public », pilotée par le Ministère de la Culture, la ville de Morez a choisi le thème de la Lumière : le soleil, la lumière, la luminosité des lieux où l'on habite et où l'on vit, sont devenus un critère essentiel dans ces choix résidentiels. Le manque de lumière, ou ce qui est vécu comme tel, devient ainsi un leitmotiv de la politique de la ville, qui mène à ce titre des actions de "dégagements paysagers" au profit de quartiers les moins bien pourvus en ensoleillement. Cette politique originale d'accès à la lumière, peu prise en compte dans les réflexions actuelles de la transition énergétique sera le centre de la

réflexion artistique. Elle pourra se combiner avec l'évocation des techniques de l'optique, liée au développement de la ville.

Cette thématique a été proposée dans le cadre d'un appel à candidature artistique, pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public de la ville.

Au terme de la procédure de marché public, 3 candidats ont été sélectionnés et auditionnés par un comité de pilotage, sous l'égide de la commune de Morez-Hauts-de-Bienne.

Le candidat retenu est le suivant : Félicie Estienne d'Orves pour le projet « Chakpur »

L'implantation du réflecteur partie intégrante de l'œuvre, sur la copropriété de « L'Eperon » a été validée le 28 août 2020 lors d'une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires. Une convention a été signée entre les différentes parties prenantes de ce projet pour l'occupation de cet espace privé le 19 octobre 2020.

Conformément au cahier des charges de l'appel à candidature artistique pour la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public, le montant total de la phase réalisation est de 100 000 euros TTC. Le plan de financement initial était le suivant :

- Morez Hauts-de-Bienne : 20 000 euros
- DRAC Bourgogne-Franche-Comté : 40 000 euros
- Programme Leader Haut-Jura : 40 000 euros

Compte tenu de :

- 1- La nécessité de budgétiser l'ingénierie nécessaire à l'animation d'une commande publique d'œuvre d'art, notamment pour assurer une réelle appropriation de l'œuvre, réalisée dans l'espace public, pour et avec les habitants, les associations locales et les partenaires locaux, partie prenante de la réalisation du projet,
- 2- L'attribution d'une subvention supplémentaire (complément) de 30 000 euros en 2021, de la part du Ministère de la Culture, portant à 70 000 euros la part de financement de la DRAC Bourgogne Franche-Comté (40 000 euros sur l'exercice budgétaire de 2020 et 30 000 euros sur l'exercice budgétaire 2021),

Il est proposé de revoir le plan de financement et les lignes budgétaires initialement fléchées, de la manière suivante :

Dépenses		Recettes d'investissement	
Cout du projet	100 000 €	DRAC 2020	40 000 €
		DRAC 2021, subvention exceptionnelle	30 000 €
		Autofinancement	30 000 €
TOTAL	100 000 €	Total	100 000 €

Dépenses		Recettes de fonctionnement	
Animation du projet	15 625 €	Leader - pour la fonction d'animation et d'ingénierie	10 000 €
		Autofinancement	5 625 €
TOTAL	15 625 €	Total	15 625 €

Le Conseil municipal, avec 27 voix pour et une voix contre, celle de V. Crochard, décide :

- De renoncer à solliciter une aide européenne Leader au titre de l'investissement pour la réalisation de la commande publique (phase d'installation),
- D'approuver le plan de financement modificatif lié à la réalisation de l'œuvre par Félicie Estienne d'Orves ainsi que celui lié à l'animation du projet conduite en régie par les services de la ville,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les financements correspondants auprès du ministère de la culture et sur les fonds leader au titre du fonctionnement ainsi que pour signer tous les documents afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de conception et de réalisation d'une œuvre d'art avec Madame Félicie D'Estienne D'Orves.

9. SPORT

M. le Maire rappelle que 2 clubs moréziens animent les temps d'activités périscolaires dans les 2 établissements scolaires, le Centre et le Puits, moyennant des conventions spécifiques : les archers du Lacuzon et le club Jura vertical. Il convient de renouveler les conventions.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les conventions pour chaque club et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. PARTICIPATION AU CCAS

M. le Maire informe les membres présents d'une demande de participation financière par l'association « L'Épicerie solidaire de la DIE » qui débute son activité. L'association sollicite auprès du CCAS une subvention de démarrage à hauteur de 4000 €. Cette somme n'était pas prévue lors de l'élaboration des budgets du CCAS.

M. le Maire laisse la parole à Me J.Laroche qui présente l'action : cette épicerie solidaire qui va se tenir dans un local de la MSAP est gérée par une bonne vingtaine de bénévoles à travers une association créée pour ce faire. Elle ne fait concurrence à aucune autre structure ; elle a pour vocation d'encourager les bénéficiaires à redresser leur situation. L'épicerie doit ouvrir début décembre. Me J.Laroche recherche des bénévoles pour aider à la récolte de produits alimentaires et d'hygiène lors des journées de la banque alimentaire ; en effet cette dernière apporte une aide conséquente à l'épicerie et il serait souhaitable qu'on puisse l'aider lors des journées de collecte habituelles. Pour la période de lancement, seule la commune des Hauts de Bienne est sollicitée. En fonction des résultats, les autres communes alentours pourraient être sollicitées aussi.

M. le Maire précise que ce n'est pas une action municipale mais que la commune entend la soutenir ; depuis quelques temps et la réorganisation des interventions du Secours Catholique, il y a moins d'intervention dans le domaine de l'aide alimentaire, malgré la présence des Restaurants du Cœur.

Afin de permettre au CCAS d'attribuer cette aide, il est proposé de verser une participation de 4000 €, depuis le budget principal, compte 657362 « Subvention de fonctionnement CCAS » créditeur de 16 574 €, au budget du CCAS.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

11. Vente ancienne usine Fidéla :

Suite au travail réalisé par Soliha dans le cadre de l'OPAH afin de réorganiser l'ancienne usine achetée pour son terrain dont un découpage doit permettre de redresser la rue Regad adjacente, un acheteur a fait une offre à hauteur de 130 000 €. Il s'agit de la Société MJ Concept Immobilier sis au 116 rue République.

Le Conseil à l'unanimité valide la vente du bâtiment ex-Fidéla au prix de 130 000 € à la société sus-nommée.

12. AFFAIRES DIVERSES

M.Chavériat revient sur le garage Borgès qui souhaite monter une autre activité de garage solidaire dans un bâtiment plus grand que celui dont il est locataire aujourd'hui. M. le Maire indique que cette activité nécessite des hauteurs de plafond importantes. Les locaux qui lui ont été présentés par la CCHJ Arcade ne lui convenaient pas. Nous n'en n'avons pas d'autres.

M.Chaveriat relaie les plaintes récurrentes concernant la place de stationnement située devant le pressing au 165 rue République ; M. le Maire rappelle que c'est un essai nécessitant une signalisation qui reste à installer. En effet, il s'agit d'une place de stationnement limitée à 10 mn ; le problème vient des automobilistes qui s'installent pour la nuit entière voire en journée.

Il signale le manque de passage piéton en bas de Morez au niveau du lavoir du côté de chez Paget. M. le Maire rappelle que ces demandes peuvent faire l'objet d'un signalement sur l'application E.Atal.

Les différents points d'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire annonce aux conseillers : « j'ai une belle histoire à vous raconter ».

Il était une fois, une petite ville nichée au cœur du Haut Jura, dans un fond de vallée qui avait connu un passé très glorieux autour de l'horlogerie, de l'émail et de la lunette. Aujourd'hui elle est un peu plus en souffrance, puisque l'industrie malheureusement a bien diminué. Heureusement le travail frontalier est venu compenser en partie cette perte d'activité industrielle mais il est vrai que l'image de cette ville industrielle n'est plus la même. Fort de ce constat, l'équipe municipale en place a pris la décision de « prendre le taureau par les cornes » et de se lancer dans une action immobilière forte et inédite pour une commune : acheter, réaménager, créer des copropriétés et les revendre, pour faire de la purge de vieux bâtiments et mettre sur le marché de nouveaux logements. Je n'ai pas besoin de vous donner beaucoup d'exemples car vous en connaissez un bon nombre. Parmi ces exemples, je parlerai plus particulièrement de la maison Jobez située au 123 rue de la République, vous la connaissez bien.

On trouvait à cette adresse d'une part, un ancien magasin d'optique et d'horlogerie et d'autre part une droguerie qui appartenaient à la famille Jobez, bien connue dans la région. Ce sont des cousins Jobez du Château éponyme. Ils ont connu un passé glorieux du temps de l'horlogerie et d'ailleurs beaucoup disaient : « chez les Jobez, il y a des secrets, des machines spéciales. ». C'était des gens que vous avez connu, il y avait 2 frères et 2 sœurs qui ne se sont jamais mariés, qui ont vécu jusqu'à 90 ans et plus. Ils vivaient très chichement et un peu reclus. Il fallait montrer patte blanche pour pouvoir rentrer chez les Jobez et, quand ils vous recevaient, c'était d'abord dans le couloir. Si, vraiment, ils se sentaient en confiance, vous aviez le droit de monter dans une cuisine pour discuter. Ils étaient d'un caractère méfiant. Ces quatre frères et sœurs n'ont pas eu d'enfants et n'ont pas d'héritier direct.

A sa grande surprise, M. Gaudard habitant Morbier s'est retrouvé l'héritier de l'immeuble de la famille Jobez sis au 123 rue de la République. Avec son épouse, ils sont donc devenus propriétaires

d'une maison archi pleine. Il est vrai que les quatre frères et sœurs, pendant 90 ans à la suite de leurs ancêtres, avaient entassé tout ce qui pouvait se conserver, que ce soit des boîtes de margarines vides, des dessus de pots de confitures, des dentelles en papier que l'on met sous les gâteaux individuels, etc.

M. Gaudard est donc venu me voir pour me dire que cet immeuble ne l'intéressait pas et a demandé si elle pouvait intéresser la mairie. Je lui ai répondu que cette maison pourrait rentrer dans le projet de redynamisation du centre-ville, qui plus est, cette maison faisait partie du patrimoine historique morézien. M. Gaudard me dit : « Oh vous savez il n'y a pas grand-chose, on en dit beaucoup mais ce n'est pas si riche que cela, elle a été estimée dans les successions à 130 000€ donc je vous la vends 130 000€ si vous voulez. Mais mon seul problème c'est comment je vais faire pour débarrasser tout le ch'nit qu'il y a dedans ? »

Le grenier par exemple, encombré d'innombrables cartons ne laissait qu'un petit sentier au milieu, il était rempli du sol au plafond. J'ai donc dit à M. Gaudard : « J'aimerais autant que vous la laissiez en état et qu'avec nos services on la vide et qu'on fasse cela comme il faut. »

C'est un immeuble de caractère avec de beaux parquets en chêne et souvent, lorsque l'on vend à un récupérateur, il prend ce qui l'intéresse, en abîmant les lieux. J'ai craint de récupérer un immeuble tout saccagé, comme par exemple l'immeuble Albin Paget suite à sa vente aux enchères : les murs, les cloisons les portes avaient été endommagées. J'ai donc indiqué à M. Gaudard que la Ville pourrait se charger de vider la maison.

La commune a donc décidé d'acheter la maison fin 2019 et début mars le COVID-19 est arrivé. Tout le monde s'est mis aux abris et on a laissé passer le temps. Et puis, je me suis dit que je pourrais créer un petit groupe de gens passionnés par l'histoire et le patrimoine pour débayer la maison pendant ce confinement. C'est ainsi que j'ai demandé, à François Buffard pour ses compétences en horlogerie car certaines pièces d'horlogeries pouvaient s'avérer intéressantes. J'ai également demandé à Sylvain Luzerne, Martine Riellan, et Jean-Christophe Piffaut.

Les cinq mousquetaires se sont donc rendus dans la maison Jobez de temps en temps les après-midis afin de commencer à la vider. Et comme il était souhaitable de respecter les barrières sanitaires par temps de confinement, chacun s'est chargé d'un étage de la maison.

J'ai donc pris le rez-de-chaussée. Jean-Christophe Piffaut s'est occupé du 1^{er} étage, là où se trouvaient beaucoup de livres et où il a fait un tri sélectif. Martine Riellan était au 2^{ème} étage, l'étage de vie avec pas mal de penderies. Puis Sylvain Luzerne et François Buffard se sont chargés du grenier et de l'atelier en se disant qu'ils avaient fort à faire. A raison d'un, deux ou trois après-midis par semaine, cela a duré un certain temps.

Et un beau jour, dans une chambre alors qu'elle vidait les penderies et placards Martine Riellan annonce : « Tiens regarde ce que j'ai trouvé ! ». Nous étions habitués à dénicher des tas de choses. Quand elle ajoute : « J'ai trouvé un tas de pièces. », nous nous sommes alors dit que les Jobez gardaient vraiment tout. Dans un premier temps on s'est demandé si c'était des pièces de menue monnaie qu'ils mettaient de côté. Après les avoir bien observées, nous avons constaté que ces pièces n'étaient pas seulement de la menue monnaie.

Voilà comment nous avons découvert un véritable trésor, un véritable trésor d'or !

Bien évidemment quand on découvre cela, on se demande ce qu'il faut faire et comment aborder la question. Dans un premier temps, nous avons laissé retomber l'excitation de cette découverte. Après les vacances d'été nous sommes allés voir un cabinet d'avocats afin d'avoir un avis. Pour eux, d'après les éléments, il n'y avait pas de problème pour que ce trésor soit la propriété de la mairie puisqu'il s'agit d'une découverte fortuite.

Vous imaginez bien que ce trésor ne se trouve pas sous mon matelas, il est en lieu sûr aujourd'hui, dans un coffre bancaire, bien à l'abri et c'est ce soir que je vous révèle cette belle histoire.

Désormais, un travail va maintenant débiter pour confirmer à qui appartient bien ce trésor. Les services d'archéologie devraient intervenir pour déterminer la valeur exacte des pièces. D'après moi, il n'y a pas de Louis d'Or, ce sont des pièces de 20 francs en or et il y en a beaucoup : 5 lingots d'or et plus de 1 000 pièces de 20 francs.

J'ai averti, par correction, M. et Mme Gaudard afin qu'ils ne l'apprennent pas par les réseaux sociaux. Quand je leur ai annoncé, ils m'ont dit : « Ah c'était donc vrai, il y avait bien un trésor ». D'après eux, un cousin les aurait informés de son existence. Ils avaient même vu où était caché ledit trésor, mais ne l'ont jamais trouvé ! Ils étaient persuadés qu'il avait disparu et qu'il n'était pas nécessaire de le chercher.

Mme Gaudard m'a alors demandé si le trésor appartenait à la mairie. Je lui répondis que d'après les premiers éléments que nous avons, il pourrait effectivement bénéficier à l'action publique.

Enfin, voilà la belle histoire du trésor estimé à environ 500 000€, chaque pièce de 20 francs or étant estimée à 300 € et chaque lingot à environ 50 000€. Ce n'est pas anodin, cela fait « un beau billet » comme j'ai l'habitude de le dire, « un très beau billet même » !

A noter parmi nos découvertes, quelques trouvailles inattendues comme bon nombre d'aspirateurs et de fers à repasser de la fin du siècle dernier n'ayant jamais servis, le tout parfaitement emballé prêts à la revente ! On a également découvert une horloge monumentale. Enormément d'archives trouvées dans les greniers ont été léguées aux archives départementales. Il reste à ce jour encore quelques documents n'ayant pas été triés.

A l'issue de la présentation relatant cette découverte, Monsieur le Maire projette des photos présentant le trésor.



